

FICHE DE DONNEES DE SECURITE DE FOURNITURE (1/2)

Date de révision :
Date de rédaction : 1 novembre 2000
N° MSDS F-01001

Section 1 : Identification du produit

Produit :
AR-152NT / T / FT / ST / ST-C / NT-J (Toner Noir)

Section 2. Nom et adresse du fournisseur

Sharp Corporation
22-22 Nagaike-cho, Abeno-ku, Osaka, Japon

Les fournisseurs locaux sont référencés ci-dessous. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le fournisseur le plus proche.

(Pays)	(Nom et numéro de téléphone)
Etats-Unis	Sharp Electronics Corporation Numéro de téléphone pour demande d'informations : 1-800-237-4277 Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-255-3924
Canada	Sharp Electronics of Canada Ltd. Numéro de téléphone pour demande d'informations : 905-890-2100 Numéro de téléphone en cas d'urgence : 1-800-255-3924
Royaume-Uni	Sharp Electronics (U.K.) Ltd. Numéro de téléphone pour demande d'informations : 01923-474013

Section 3 : Composants

Composants	Numéro CAS	Proportion	OSHA PEL	ACGIH TLV	Autres limites
Copolymère styrène-acrylate	29497-14-1	88 %	Non listé	Non listé	Aucune
Noir de carbone	1333-86-4	6,0 %	3,5 mg/m ³	3,5 mg/m ³	Aucune
Oxyde de fer	1309-38-2	4,5 %	Non listé	Non listé	Aucune
Colorant au complexe métallique	109125-51-1 109125-50-0 84179-66-8	1,5 %			Aucune
			0,5 mg/m ³	0,5 mg/m ³	

Section 4. Identification des dangers (Vue globale des urgences)

Le toner est une poudre noire fine ne présentant pas de danger immédiat. Les études sur des animaux n'ont montré aucun effet cancérigène connu du toner. Si les instructions et les utilisations prévues sont respectées, les études n'indiquent aucun symptôme de fibrose.

Section 5. Données relatives aux risques pour la santé

Voie(s) de pénétration :	Inhalation ?	Cutanée ?	Ingestion ?
	Oui	Non	Possible, mais très rare
Dangers pour la santé :	Toxicité orale aiguë – la LDL_0 pour ce toner est > 2 000 mg/kg. Mutagénicité – les résultats du test de Ames sont négatifs.		
Cancérogénicité :	En 1996, l'IARC a classé le noir de carbone parmi les produits carcinogènes du groupe 2B (potentiellement carcinogènes pour l'homme) Cette classification est attribuée aux produits chimiques pour lesquels il existe des preuves inadéquates pour les humains, mais suffisantes pour les animaux, preuves à partir desquelles une décision est prise quant à la cancérogénicité. La classification s'appuie sur le développement de tumeurs du poumon chez des rats soumis à des inhalations chroniques de noir de carbone libre à des niveaux induisant une surcharge en particules dans le poumon. Des études menées sur d'autres modèles animaux que des rats ne montrent aucune association entre le noir de carbone et des tumeurs au poumon. De plus, un bioessai de deux ans portant sur le cancer, utilisant une préparation classique de toner contenant du noir de carbone n'a mis en évidence aucune association entre une exposition au toner et le développement d'une tumeur chez les rats. Lors d'une étude portant sur des rats exposés de manière chronique à une inhalation de toner classique, une fibrose pulmonaire légère à modérée a été observée chez 92 % des rats du groupe d'exposition à forte concentration (16 mg/m ³) et une fibrose allant de minime à légère a été remarquée chez 22 % des animaux du groupe d'exposition à concentration moyenne (4 mg/m ³). Cependant, aucune modification au niveau des poumons n'a été relevée pour le groupe d'exposition de concentration la plus basse (1 mg/m ³) qui est le niveau le plus adéquat en termes d'expositions potentielles pour l'homme.		
Effet chronique :	Une irritation minime du tractus respiratoire peut survenir comme pour toute exposition à une poussière non toxique.		
Signes et symptômes d'exposition :	Aucune		
Pathologies généralement aggravées par une exposition :	Aucune		

FICHE DE DONNEES DE SECURITE DE FOURNITURE (2/2)

Date de révision :
Date de rédaction : 1 novembre 2000
N° MSDS F-01001

Section 5. Données relatives aux risques pour la santé (suite)**Procédures d'urgence et de premiers secours :**

Inhalation ; respirer de l'air frais. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
Yeux ; en cas de contact, rincer les yeux immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes.

Section 6. Propriétés chimiques et physiques

Point de fusion/ d'ébullition :	Sans objet	Dangers particuliers :	1,1
Pression de vapeur :	Sans objet	Hydrosolubilité :	Négligeable
Densité de vapeur :	Sans objet	Valeur pH :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Sans objet	Viscosité :	Sans objet
Apparence :	Poudre fine	Couleur :	Noir
Odeur :	inodore		

Section 7. Données relatives aux risques d'explosion et d'incendie

Point d'inflammabilité (procédé utilisé)	: Sans objet
Température d'inflammation	: > 350°C
Limites d'inflammation	: (LII) ; sans objet (LSI) ; sans objet
Moyens d'extinction	: CO2, produits chimiques en poudre, mousse ou eau
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie	: Aucune
Risques d'incendie et d'explosion	: Ce matériau ne présente aucun risque d'explosion ou d'incendie non commun.
Sensibilité à l'impact mécanique	: Aucune
Sensibilité à la charge statique	: Aucune

Section 8. Données de réactivité

Stabilité :	Stable
Incompatibilité (Matériaux à éviter) :	Aucune
Produits de décomposition dangereux :	CO et NO _x
Produits de polymérisation dangereux :	Ne se produira pas

Section 9. Précautions d'utilisation et de stockage sécurisé**Informations relatives à la protection personnelle (respiratoire, protection oculaire et gants) :**

L'utilisation d'un masque anti-poussière est recommandée pour la manipulation de quantités importantes de toner ou en cas d'exposition prolongée, comme dans le cas de poussières non toxiques.

Ingénierie de contrôle / ventilation	: Sans objet
Pratiques hygiéniques / de travail	: L'inhalation doit être minimale, comme dans le cas de poussières non toxiques
Etapas à suivre en cas de déversement ou fuite	: Aspirer ou nettoyer avec un aspirateur.
Procédé d'élimination des résidus	: Les matériaux à éliminer peuvent être déversés ou incinérés dans des conditions répondant à l'ensemble des réglementations environnementales locales, nationales et fédérales.

Section 10. Informations réglementaires

Classification de la NFPA (Etats-Unis)	Santé = 1 Inflammabilité = 1 Réactivité = 0
Réglementation WHMIS (Canada)	Ce produit n'est pas un produit contrôlé
Informations relatives au transport	Ce produit n'est pas un matériau dangereux.
N° de classification UN	Aucun

Section 11. Autres Informations

Références : IARC (1996) IARC Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans, Vol. 65, Printing Process and Printing inks, Carbon Black and Some Nitro Compounds, Lyon, pp-149-261 H. Muhle, B. Bellmann, O. Creutzenberg, C. Dasenbrock, H. Ernst, R. Kilpper, J. C. MacKenzie, P. Morrow, U. Mohr, S. Takenaka, and R. Mermelstein (1991) Pulmonary Response to Toner upon Chronic Inhalation Exposure in Rats. Fundamental and Applied Toxicology 17, pp 280-299.